

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20230120-lmc128195-BF-1-1

Date de télétransmission : 27 janvier 2023

Date de réception : 27 janvier 2023

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 20 JANVIER 2023

DELIBERATION N° 3.4

**BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGETS ANNEXES - BUDGET ANNEXE DU
PARKING SILO**

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu la délibération prise le 12 décembre 2002 par l'assemblée départementale créant le budget annexe du parking Silo ;

Vu le rapport de son président présentant le budget primitif pour l'exercice 2023 des budgets annexes de la collectivité, et notamment le budget primitif 2023 du budget annexe du parking Silo ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

D'approuver le budget primitif 2023 du budget annexe du parking Silo dont le détail figure en annexe, et globalement arrêté comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Réelles et Mixtes	Ordres	Réelles et Mixtes	Ordres
Investissement	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €
Fonctionnement	153 500,00 €	60 000,00 €	213 500,00 €	0,00 €
TOTAL	213 500,00 €	60 000,00 €	213 500,00 €	60 000,00 €

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental